



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église, Saint-Claude (QC) J0B 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Le 3 juin 2025

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 3 juin 2025 en présence à la salle du conseil au 295, route de l'église, 2^e étage, Saint-Claude.

Sont présents **M. Hervé Provencher, Maire**
 Mme Nicole Caron, conseillère district 1
 M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
 M. Yves Gagnon, conseiller district 3
 M. Marco Scrosati, conseiller district 4
 Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

Est absent :
 M. Yvon Therrien, conseiller district 5

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée par ce dernier ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous et prononce une pensée du jour.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR LUNDI 2 JUIN 2025

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Raccordement à l'égout – immeuble du 304, route de l'église
- 5- Période des questions
- 6- Incendie
- 7- Voirie
 - a) SAAQ – procuration pour toutes les transactions
 - b) Réparation pavage Rang 7
- 8- Loisirs
 - a) Camp de jour - nomination apprenti-stage SAE
 - b) Souper-bénéfice (Bonheur en bouche)
 - c) Suivi du dossier piste cyclable
 - d) Réparation revêtement surface pickleball et patinoire
- 9- Droit supplétif exigé – mise à jour
- 10- Dossier Assurance - ajustement
- 11- Dépôt du rapport barrage (visite de reconnaissance)
- 12- Dépôt rapport des faits saillants 2024
- 13- Rénovation et agrandissement de locaux 565, rang 7
- 14- Période de questions

- 15- Comptes
- 16- Correspondance
- 17- Divers

(Ajout abri pour poubelles au 563, Rang 7)

2025-06-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté en ajoutant un point au divers - abri pour poubelles au 563, Rang 7.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

2025-06-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie et déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que le procès-verbal du 6 mai 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

2025-06-03 RACCORDEMENT À L'ÉGOUT - IMMEUBLE DU 304 , ROUTE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QU'UN raccordement à l'égout sanitaire pour la propriété située au 304, route de l'Église est souhaité ;

CONSIDÉRANT QUE la fosse septique du 304, route de l'Église est endommagée ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, Michel Brown, 304, route de l'Église veut faire évaluer son champ actuel pour le fonctionnement ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 99-10-25 est pour le raccordement des riverains non branchés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu d'autoriser les travaux de raccordement à l'égout.

QUE les travaux de raccordement seront réalisés.

QU'il est aux frais du propriétaire d'installer une conduite de sa résidence à la conduite municipale et l'installation de pompe, si requise.

QUE la tarification pour ce service est de ;

- 897,46\$ par chambre à coucher X 3 chambres = **2 692,38\$**

- 100\$ pour le certificat d'autorisation municipale

- Autres frais si requis

QUE le tout sera facturé à la fin des travaux.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

INCENDIE :

Aucun point

VOIRIE :

2025-06-04 SAAQ – PROCURATION POUR TOUTES LES TRANSACTIONS

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de nommer la personne-ressource pour conclure les transactions pour la municipalité de Saint-Claude auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

Que le conseil municipal mandate la directrice générale, France Lavertu, pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à conclure tous les services et/ou toutes les transactions requises ainsi que le mandat d'entreprise auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2025-06-05 RÉPARATION - TRAVAUX CORRECTIFS DE PAVAGE RANG 7

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire toujours améliorer la sécurité des usagers de la route sur un segment du Rang 7 près du chemin Goshen ;

CONSIDÉRANT QU'il a des réparations à effectuer dans le pavage existant du Rang 7 et que *Scellement de fissures Sévigny* a fourni un estimé de cout ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Etienne Hudon Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu

Que les travaux de réparation pavage soient autorisés pour un montant de +/- 10 000\$.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

LOISIRS ET CULTURE

CAMP DE JOUR

54 inscriptions actuellement au camp de jour.

Le conseiller Étienne Hudon-Gagnon déclare son conflit d'intérêt potentiel (fille) et se retire de la discussion du prochain point.

2025-06-06 NOMINATION APPRENTI-STAGE POUR LE CAMP DE JOUR OFFERT PAR LE CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude offre le service de camp de jour pour les enfants durant la période estivale et elle profite du programme apprenti-stage offert par le Carrefour Jeunesse Emploi de Richmond.

Le Carrefour Jeunesse Emploi subventionne des candidatures pour le poste d'apprenti-stage pour le SAE ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu d'engager les animateurs-apprentis selon la subvention obtenue soit ; Elsa Chapdelaine, Magalie Gagnon et Zack Lussier.

ADOPTION : 4 POUR 1 ABSENT 1 ABSENTATION

2025-06-07 SOUPER – BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT QUE l'évènement « SOUPER-BÉNÉFICE DU BONHEUR EN BOUCHE » est souhaité ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Canards du lac Brome » offre une commandite en viande afin de réduire les couts du traiteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu de garder la même formule que l'an passé pour « du Bonheur en Bouche », la date retenue est le 18 octobre 2025.

QU'une partie musicale et animation de la soirée est autorisée.

DE retenir les services de Festin Royal pour le buffet de canard au coût de 37\$ + services et taxes en sus par personne pour +/- 120 invités.

D'allouer un budget au Groupe Entraide pour la décoration de l'évènement pour un montant fixe de 300\$ incluant les taxes.

QUE le conseil fixe le coût du billet souper soirée à 65\$.

D'offrir un billet pour le souper aux employés, pompiers volontaires et aux élus, et ce au coût de 50\$ chacun.

DE contribuer à un organisme à but non lucratif, soit l'organisme la maison de la famille les Arbrisseaux, pour un montant minimum de 2 000\$ en don.

D'autoriser l'intervenant en loisirs, M. François Séguin, pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à faire venir le permis de boisson requis.

D'offrir gratuitement une paire de billets pour le souper soirée-bénéfice aux personnes suivantes :

Monsieur Hervé Provencher, maire
Monsieur Éric Lefebvre, Député fédéral
Monsieur André Bachand, Député provincial
Maison de la Famille les Arbrisseaux
Canard du lac Brome (50\$ / billet additionnel si plus que 2)
Orchestre Estelle et Ray

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

SUIVI DU DOSSIER PISTE CYCLABLE

Monsieur le maire ainsi que la directrice générale expliquent le dossier des pistes cyclables et l'avancement de ce projet pour la municipalité soit relié.

La MRC du Val-Saint-François a récemment mis à jour son circuit vélo de gravelle « Entre Monts et Rivières », qui passe entre autres par Saint-Claude. Le trajet passe maintenant par le parc de l'église, et s'en va dans le Rang 7 pour aller vers le secteur du chemin St-Cyr.

Marie-Josée Laforge, employée de la MRC, est actuellement à analyser l'implantation d'une connexion linéaire à ce circuit, à partir du Camping des Baies (ils ont autorisé le projet).

2025-06-08 SURFACE JEU DE PICKLEBALL

CONSIDÉRANT QUE la surface de la patinoire nécessite des réparations pour une meilleure surface pour jouer au pickleball ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire offrir différentes activités pour la population et ainsi favoriser le développement d'appartenance, rendre le milieu actif, vivant, familial et favoriser le maintien d'une population active ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Nouveaux Horizons offre un soutien financier pour la réalisation de projets est accepté no 2025-03-12 pour un montant de 25 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'engager la compagnie Stonhard pour faire une surface antidérapante réparation pour permettre des jeux et une patinoire l'hiver ainsi que les lignes requises pour un montant de +/- 24 700\$

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

2025-06-09 NOUVELLE RÉOLUTION RELATIVE AU DROIT SUPPLÉTIF - ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2004-09-18

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 2004-09-18 nécessite une mise à jour à la suite de modifications de la loi en 2022 (augmentation du nombre d'exemptions) et qu'il est préférable de l'abroger et de la remplacer par la suivante ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q., c. D-15.1) prévoyant que toute municipalité peut prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert ;

CONSIDÉRANT l'article 2 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1) (ci-après « LDMI ») impose à la municipalité de percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut, par ailleurs, prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert (art. 20.1 LDMI).

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q., c. D-15.1, art. 20.1) et que cette loi autorise la Municipalité à prévoir, par résolution, qu'un droit supplétif devra, dans ces cas, lui être payé ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

Que le conseil municipal remplace la résolution 2004-09-16 et adopte un droit supplétif au droit de mutation devant être payé à la municipalité dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert ;

Que le droit supplétif **n'ait pas à être payé** lorsque l'exonération est prévue au paragraphe

a.2 de l'article 17

a) lorsque le cessionnaire est un organisme public;

article 20d)

1° l'exonération est prévue au paragraphe d du premier alinéa de l'article 20 et le transfert résulte du décès du cédant ;

Que le montant du droit supplétif, de même que ses modalités d'application sont ceux prévus à la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* ;

Que, lorsque la base d'imposition servant au calcul du droit de mutation est inférieure à 40 000,00 \$, le montant du droit supplétif est égal à celui du droit de mutation.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

2025-06-10 AJUSTEMENT ASSURANCE MMQ :

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec no police MMQO-03-042100 a eu lieu le 4 janvier 2025,

CONSIDÉRANT QUE la MMQ demande de réviser et compléter les informations sur les propositions soumises à la suite d'une rencontre avec le courtier Jules D. Picard, en mai dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu d'ajuster le contrat de police d'assurance **MMQO-03-042100** pour les éléments suivants :

- ✓ Augmentation pour équipements du service incendie
- ✓ Pistes cyclables à même les chemins municipaux (routes partagées)
- ✓ Eau potable seulement (puits pour desservir seulement immeubles municipaux 563 et 565, 565A Rang 7)

QUE la directrice générale, France Lavertu soit autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à signer tous les documents requis pour ces ajustements d'assurance.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

DÉPÔT RAPPORT DE VISITE DE RECONNAISSANCE BARRAGE BAZIN

La directrice générale dépose le rapport de visite de reconnaissance du barrage Bazin – 2025 réalisée par Jennifer Bergeron, officier en bâtiment et en environnement en date du 28 mai dernier.

DÉPÔT RAPPORT DES FAITS SAILLANTS 2024 DU RAPPORT FINANCIER 2024

Chers contribuables et citoyens,

En vertu des dispositions de l’article 176.2.2 du Code municipal du Québec, et ce, afin d’assurer une plus grande transparence de l’administration municipale, je suis fier de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2023 de la Municipalité de Saint-Claude.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mars 2025. Les états financiers consolidés ainsi que le sommaire de l’information financière peuvent être consultés au bureau municipal sis au 295, route de l’église, Saint-Claude aux heures ordinaires de bureau.

Le rapport financier et surplus

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (revenus, dépenses, revenus d’investissements, amortissements, affectations, etc.) les états financiers 2024 indiquent un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 326 749\$.

Rapport du vérificateur externe

La firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs de la Municipalité, certifie que les états financiers consolidés présentent une image fidèle, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, de la situation financière de la Municipalité de Saint-Claude pour l’exercice concerné.

Traitement des élus

En vertu des dispositions de l’article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l’allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d’un organisme mandataire de celle-ci ou d’un organisme supra municipal.

La rémunération des élus à la Municipalité de Saint-Claude en 2024 était la suivante:

	Rémunération	Allocation dépenses
Maire Municipalité	9 850,00\$	4 925,00\$
MRC	5 779,37\$	3 048,81 \$
Conseiller	3 283,00\$	1 642,00\$

FAITS SAILLANTS 2024	INVESTISSEMENTS
----------------------	-----------------

Projets	Montants
Démolition de la caisse, 567, rang 7	14 068 \$
Études, architecture, plan nouveau projet bâtiment	18 293 \$
Pavage rue Marie-Laure et Jeannot	73 043 \$
Réfection Rang 9	19 050 \$
Réfection St-Cyr, Grande-Ligne	51 390 \$
Camionnette Silverado 2024 avec radio	61 676 \$
Agrandissement, clôtures, éclairage, estrade terrain de balle	166 404 \$
Surface jeu pickleball	20 021 \$
Moins de 10 000\$	

3 habits pompiers	7 540 \$
2 photocopieurs multi fonction (bureau et garage)	8 819 \$
2 Remorques (station de lavage et arrosage de fleurs)	7 677 \$
Souffleur à neige patinoire	4 408 \$
Éclairage Parc de l'Église	5 133 \$
Bois réparation pont Rang 5	4 100 \$
Pompe forestière incendie	2 673 \$
Nouveau luminaire Rang 9 G-L	2 139 \$
Ponceau Rang 5 mitoyen	4 862 \$
Total des acquisitions d'immobilisations	471 296 \$
Subventions gouvernementales reçues	117 383 \$

La diffusion sur le territoire auprès des citoyens sera réalisée par l'info municipal de juillet 2025.

RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DE LOCAUX AU 565, RANG 7

Monsieur le Maire informe l'assistance que l'appel d'offres est lancé en deux phases pour l'agrandissement et la rénovation de locaux. Les soumissions seront reçues pour le 12 juin prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Différentes questions ou commentaires concernant la réparation de pavage, demande d'explication des droits supplétifs et les assurances.

2025-06-11 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202500388 à 202500455 pour un montant total de 165 941,30\$.

Les paies du mois de mai 2025 pour un total 44 473,91\$.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de mai 2025.

VARIA

2025-06-12 AJOUT ABRI POUR POUBELLES AU 563, RANG 7

CONSIDÉRANT QU'il a plusieurs poubelles au centre Quatre Vents, lieu de location de salles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de faire un abri pour les poubelles au cout de +/- 6 000\$ par la compagnie Rénove et fils.

Que le Groupe Entraide, gestionnaire du centre contribuera pour un montant de 3 000\$, la moitié des couts.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

LEVÉE DE LA SÉANCE: est proposé par le conseiller Marco Scrosati.

HEURE: 20 heures et 32 minutes.

Hervé Provencher
Maire

France Lavertu
Directrice générale et greffière-trésorière